

Si vous êtes domicilié·es à Paris,

Les Centres d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) réunissent :

- ❖ les services chargés :
 - de l'instruction des aides légales
 - de l'instruction et de la délivrance des aides facultatives municipales
- ❖ les services sociaux de proximité composés d'assistant·es de service social et de conseiller·es en économie sociale familiale

Services ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption.



Les équipes des CASVP d'arrondissement :

- ❖ veillent à l'ouverture de vos droits aux aides municipales (allocations, dispositifs, inscriptions...) sous conditions
- ❖ vous proposent éventuellement un accompagnement social en lien avec les services sociaux de proximité (SSP)
- ❖ vous orientent vers d'autres dispositifs sociaux (CAF...)

Les aides municipales sont facultatives, accordées sous condition d'accès, après étude de votre dossier par les services des CASVP d'arrondissement référents. Retrouvez la liste des aides dans les pages suivantes.

Effectuez vos démarches...

❖ Sur place

- en vous rendant dans votre CASVP d'arrondissement : cf. adresse en dernière page

❖ Par courrier

- pour envoyer vos demandes à votre CASVP d'arrondissement : cf. adresse en dernière page

❖ Sur internet

- pour télécharger les formulaires : <https://www.paris.fr/aides-allocations-et-subsventions>
- pour suivre vos demandes : <https://aides-casvp.paris.fr/suivicasvp/>
- pour tester votre éligibilité à certaines aides : <https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr/accueil/simulateur>
- et pour faire une demande de **Pass Paris Seniors Access'** : www.pass-seniorsaccess.paris.fr/ppsa



Si vous êtes sans domicile,

Parisien·ne depuis au moins un mois et en situation régulière :

- ❖ vous pouvez être accueilli·e dans l'une de nos trois permanences sociales d'accueil (PSA)



Les équipes des permanences sociales d'accueil (PSA) vous accueillent et vous accompagnent vers l'insertion.

Elles remplissent 4 missions essentielles :

- ❖ l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation
- ❖ l'accès aux droits
- ❖ l'accompagnement social (accompagnement social global et accompagnement au titre du RSA)
- ❖ la protection de l'enfance (PSA Gauthey)